

(Essonne)

**Arrêté n° 2024/38****Portant mise en sens unique et  
Réglementant le stationnement  
de façon expérimentale  
rue de la Mairie**

Le Maire de la Commune de Bouray-sur-Juine

Vu le Code la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 325.1 à L 325-3 ainsi que L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

Vu le Code Pénal et son article R.610-5,

Vu le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990 et le décret 2008-754 du 30 juillet 2008,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers sur la voie publique,

Considérant que l'instauration d'une limitation de vitesse à 30km/h permettra d'améliorer et de renforcer la sécurité des usagers sur l'ensemble de la commune de Bouray sur Juine,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** La vitesse est limitée à 30km/h sur l'ensemble du territoire communal.

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace tous les arrêtés antérieurs instituant des limitations de vitesse.

**Article 3 :** La limitation à 30km/h sera matérialisée par la mise en place de panneaux aux entrées de ville.

Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur

**Article 4 :** Le présent arrêté prendra effet à la date de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 5 :** Les employés du chantier veilleront à stationner leur véhicule personnel rue du garage.

**Article 6 :** La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté mise en place par l'entreprise France Ligne et entretenue par les services techniques municipaux.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lardy,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale Intercommunale « Entre Juine et Renarde »,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Lardy,
- Monsieur le Directeur de l'UTD Sud,

Fait en Mairie, le 13 juin 2024

Stéphane GALINÉ

Maire de Bouray sur Juine

